DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER:

AUTORISE la création des postes budgétaires, à la date du 21 février 2019 listés ci-après dans le cadre de la mise en place de l'organisation de la Collectivité de Corse, bourse aux emplois du second niveau d'encadrement :

- 174 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)
- 130 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)
- 37 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef (catégorie A+)
- 134 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A)
- 91 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B)
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux (catégorie A)
- 2 postes relevant du cadre d'emplois des puéricultrices (catégorie A)
- 2 postes relevant du cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé (catégorie A)
- 9 postes relevant du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (catégorie A)
- 4 postes relevant du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (catégorie A)

- 2 postes relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (catégorie B)
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B)
- 18 postes relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie B)
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux (catégorie A)
- 7 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux (catégorie B)
- 12 postes relevant du cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine (catégorie A)
- 9 postes relevant du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (catégorie A)
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux (catégorie A)
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine (catégorie B)
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie A)
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B)
- 2 postes relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B)

Ces postes sont des emplois permanents, à temps complet. Ils seront imputés sur le chapitre 930 - fonction 021 - programme N6161 de la Collectivité de Corse. Les postes statutaires seront supprimés corrélativement à la nomination des agents dans leurs responsabilités nouvelles suite à la bourse aux emplois du second niveau d'encadrement.

ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI